

Les élections européennes de juin 2009 Profils des eurodéputés élus en France et logiques du recrutement politique à l'Europe

Les commentaires politiques et médiatiques du résultat des élections européennes de juin 2009 ont eu tendance à mettre l'accent sur l'élection de quelques figures du moment : Rachida Dati, Jean-Luc Mélenchon, Michel Barnier... Ce qui participe de la construction d'une certaine représentation du Parlement européen et de ses élus. En ce sens, ces derniers pourraient être considérés uniquement comme des membres de l'élite politique cherchant au niveau européen des voies de promotion politique (Michel Barnier) ou de reclassement définitif ou transitoire, dans l'attente de transformations éventuelles autorisant des retours au national (le cas de Rachida Dati).

Un examen quantitatif exhaustif des élus européens français depuis 1979 montre cependant que la situation est différente. En réalité, ces derniers appartiennent de moins en moins à l'élite politique nationale et même locale. La présence d'anciens députés, ministres, présidents d'exécutifs locaux apparaît résiduelle. Elle témoigne certes de la persistance de certains usages du

WILLY BEAUVALLET ET
SÉBASTIEN MICHON
Associés au Groupe de
sociologie politique
européenne (GSPE-PRISME,
CNRS UMR 7012, Strasbourg).

mandat européen dans le champ politique français. Elle renvoie surtout à des modes de professionnalisation et d'autonomisation partielle de cette fonction dans le champ politique français. De ce point de vue, et contrairement à certaines hypothèses formulées dès 2004¹, la réforme du mode de scrutin en vigueur depuis les précédentes élections (fondé sur le découpage du territoire national en huit grandes circonscriptions), n'aura pas fondamentalement modifié les logiques du recrutement à l'Europe. Ce dernier demeure

1. O. Costa, É. Kerrouche, J. Pelierin, « Les députés européens en quête de proximité. Retour sur la réforme française du mode de scrutin aux élections européennes », dans O. Costa, P. Maignette (dir.), *Une Europe des élites. Réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne*, Bruxelles, Éd. de l'université de Bruxelles, 2007, p. 115-137.

Tableau 1 : Professions d'origine des eurodéputés élus en France en juin 2009
(Source : données des auteurs)

Professions	Effectifs	%
Agriculteur	3	4,17
PDG-directeur de société	1	1,39
Profession libérale	7	9,72
Professions de l'information et du spectacle	7	9,72
Cadre supérieur du privé	4	5,56
Haute fonction publique (grands corps de l'État, magistrats, diplomates)	4	5,56
Universitaire	11	15,28
Professeur du secondaire	9	12,50
Autre cadre supérieur du public	5	6,94
Artisan-commerçant	1	1,39
Cadre intermédiaire	4	5,56
Employé-ouvrier	2	2,78
Professionnel politique ^o	2	2,78
Collaborateur politique	3	4,17
Non renseigné	9	12,50
Total	72	100,00

*Il s'agit des personnes n'ayant signalé aucune autre activité que celle d'élu.

inscrit dans un certain nombre de transformations structurelles qui lui sont antérieures et dont cet article rend compte.

Le Parlement européen comme espace de professionnalisation politique

À première vue, les parcours professionnels des eurodéputés élus en France apparaissent plutôt conformes à ceux des personnels politiques pris d'une manière générale². Prédominent les professions situées dans les caté-

gories sociales dites supérieures, avec une quasi-disparition des catégories populaires. Ces résultats apparaissent d'ailleurs symptomatiques de la modification de la place des ouvriers, agriculteurs et artisans dans l'espace social et politique. Ils n'y accèdent plus, y compris par l'intermédiaire des partis qui, traditionnellement, assuraient leur représentation politique. Les catégories les plus favorisées tendent à instaurer un monopole de fait des fonctions politiques aussi bien nationales qu'européennes.

Dans le cas des élus européens, cette redistribution se fait surtout au profit des fractions culturelles de la bourgeoisie (enseignants, chercheurs, journalistes...), ce qui ne différencie

2. Voir par exemple M. Dogan, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers », in M. Offerlé, *La profession politique, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 171-199.

d'ailleurs pas les élus français de ceux des autres pays³. Les professions rattachées au secteur public des catégories supérieures occupent une place dominante (55 % contre 45 % au secteur privé). Particulièrement élevé, le niveau de diplôme de l'ensemble confirme l'importance des capitaux scolaires dans l'accès aux positions politiques et partant, sur les logiques de distribution du pouvoir en France et en Europe.

Tableau 2 : Niveau de diplôme des eurodéputés élus en France en juin 2009 (Source : données des auteurs)

	Effectif	%
Inférieur ou égal au bac	8	11,11
Bac + 2	5	6,94
Bac + 3/4	18	25,00
Bac supérieur ou égal à 5	31	43,06
Ancien élève de l'ENA	3	4,17
Doctorat	8	11,11
Non renseigné	10	13,89
Total	72	100,00

Du point de vue de l'âge également, les eurodéputés ne se différencient pas fondamentalement des élus d'autres pays⁴, ni de ceux d'autres parlements⁵, ce qui

tempère largement le constat d'une institution formant une maison de retraite dorée. Avec une moyenne de 53,6 ans, les élus français de juin 2009 sont même un peu plus jeunes que leurs collègues de l'Assemblée nationale avec 56 ans et 10 mois⁶. Législature après législature, l'âge moyen des élus français ne décroît cependant pas de manière significative. Les élus de juin 2009, avec ceux de 2004, sont même les plus âgés depuis 1979. Ce qui tempère, à l'inverse, l'hypothèse d'un fort rajeunissement des élus français. L'élément essentiel réside en fait dans le resserrement des tranches d'âges. Les députés très jeunes comme les très âgés se font plus rares, bien que – sous l'effet du succès des listes des Verts, traditionnellement composées de candidats plus jeunes que la moyenne – la proportion de trentenaires tende à croître suite à l'élection de juin 2009⁷. De même, le vieillissement est également très relatif : si l'on remarque la part plus importante des 60 ans et plus, seuls 4 élus ont plus de 65 ans (E. Joly, 66 ans, J.-M. Cavada, 69 ans, É. Hoarau, 71 ans et J.-M. Le Pen, 81 ans).

Ces éléments d'ensemble montrent que les eurodéputés élus en France présentent globalement les caractéristiques de la classe politique nationale. Toutefois, plusieurs éléments les spécifient quelque peu.

En premier lieu, les élus européens appartiennent plus fréquemment aux

3. D'après notre enquête menée sur les 785 députés du Parlement européen de la sixième législature (2004-2009), près de 25 % d'entre eux se situent dans la catégorie professeurs et professions scientifiques. Pour davantage d'éléments sur l'ensemble de l'assemblée, on se permet de renvoyer à : W. Beauvallet, S. Michon, « Les transformations sociologiques des parlementaires européens », *Revue politique et parlementaire*, n° 1052, 2009, p. 83-89.

4. D'après notre enquête, en 2006, la moyenne d'âge de l'ensemble des eurodéputés s'élevait à 53,3 ans.

5. H. Best, M. Cotta (eds), *Parliamentary representatives in Europe 1848-2000*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

6. Source : Assemblée nationale, <http://www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/ca2.asp>.

7. Il convient de prendre en compte les décalages associés au système de codage. Les moyennes d'âge des élus des six premières législatures ayant été calculées à la mi-mandat.

Tableau 3 : Tranches d'âges et âge moyen des eurodéputés au début de la législature suivant la législature (1979-2009) (Source : données des auteurs).

Législature	-40 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +	Total	Âge moyen
1 ^{re} (1979-1984)	8 % (9)	18 % (20)	32 % (36)	42,5 % (48)	100 % (113 [*])	53 ans
2 ^e (1984-1989)	6 % (6)	32 % (33)	25 % (26)	37 % (38)	100 % (103)	51,25 ans
3 ^e (1989-1994)	6 % (6)	44 % (46)	31 % (32)	19 % (20)	100 % (104)	48,8 ans
4 ^e (1994-1999)	3 % (3)	30 % (32)	48 % (51)	19 % (20)	100 % (106)	50 ans
5 ^e (1999-2004)	4 % (4)	23 % (23)	55 % (54)	18 % (18)	100 % (99)	50,6 ans
6 ^e (2004-2009)	2,5 % (2)	33,5 % (26)	46 % (36)	18 % (14)	100 % (78)	54,2 ans
7 ^e (2009-2014)	10 % (7)	21 % (15)	40 % (29)	29 % (21)	100 % (72)	53,6 ans

Lecture : 2,5 % des eurodéputés de la sixième législature (soit deux individus) avaient au début de celle-ci moins de 40 ans.

L'âge moyen des eurodéputés de la première législature était au début de celle-ci de 53 ans.

* Ce nombre et les suivants sont supérieurs aux nombres d'eurodéputés élus en France. Cela tient au fait que, plus particulièrement avant l'interdiction du cumul des mandats parlementaires européens et nationaux, beaucoup d'élus se faisaient remplacer en cours de mandat. Le tableau rend compte des situations de tous ceux qui ont siégé au cours de la mandature.

fractions dominées et récentes des catégories supérieures de l'espace social, ce que conforte la répartition des origines socioprofessionnelles. Par rapport aux postes situés au centre du jeu politique, les enseignants du secondaire et du supérieur sont particulièrement nombreux au Parlement européen (plus d'un quart des eurodéputés élus en juin 2009, 11 % seulement à l'Assemblée nationale⁸), au contraire des membres de la « noblesse d'État » (4 % d'énarques, contre 6 % parmi les élus de l'Assemblée nationale entre 1997 et 2002⁹, et 20 % en 2008 au sein du gouvernement¹⁰).

Ces éléments ne sont pas anodins. La surreprésentation des groupes pour lesquels les ressources scolaires et intellectuelles sont surdéterminantes dans les stratégies sociales n'est pas sans conséquence dans un cadre institutionnel européen marqué par une survalorisation des registres experts¹¹. Elle offre à cette catégorie de population un espace de valorisation de ses ressources et dispositions propres, lui permettant de compenser sa plus faible légitimité politique (liée notamment à l'absence relative de ressources proprement électives).

8. Source : Assemblée nationale, http://www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/xml/cat_soc_prof.asp consulté le 15 octobre 2009.

9. C. Achin, S. Lévêque, « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes », *Genèses*, 67 (2), 2007, p. 24-44, p. 25.

10. N. Hubé, « Le recrutement social des

professionnels de la politique », in A. Cohen, B. Lacroix, P. Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 354.

11. W. Beauvallet, « Profession : eurodéputé. Les élus français au Parlement européen et l'institutionnalisation d'une nouvelle figure politique et élective (1979-2004) », thèse pour le doctorat en science politique, université Robert-Schuman, 2007.

D'après Mattéi Dogan, le personnel politique français a connu un certain nombre de variations historiques : si les avocats et hommes de loi s'imposent comme la catégorie socioprofessionnelle dominante jusqu'à la Troisième République, les enseignants (du secondaire et du supérieur) le deviennent en 1981 (25,8 % d'enseignants à l'Assemblée nationale). Par la suite, ces derniers perdent de leur importance au profit des hauts fonctionnaires dont la représentativité augmente entre 1981 et 1993 (11,9 % contre 15,8 %). Les enseignants ne représentent en effet que 15 % des députés de l'Assemblée en 1993¹² et autour de 12 % en 2009¹³. On observe ainsi que l'accès des enseignants au Parlement européen (près de 30 % en 1994 et 2009 contre 15 % en 1979-1981) a varié en sens inverse de l'Assemblée nationale. Dans le même temps et comme nous l'avons déjà signalé, la proportion des hauts fonctionnaires tend à diminuer (18,4 % entre 1984 et 1989 contre 13,1 % entre 1999 et 2004 et 5 % en 2009).

Le Parlement européen apparaît donc, en France, comme une institution délaissée par une noblesse d'État qui continue de se concentrer sur des positions *nationales*. Cette situation n'est pas sans conséquence sur le maintien d'une perception dominante de celui-ci comme espace de pouvoir *marginal* ou *secondaire*. Il est investi par des acteurs pour lesquels, socialement

et politiquement, les positions nationales sont plus difficilement accessibles en raison des effets de sélection sociale caractéristiques de ces espaces.

La féminisation des positions européennes, antérieure à la loi sur la parité, confirme ce premier constat. Si les nouveaux eurodéputés élus en France demeurent assez peu représentatifs de la population du point de vue de leur origine sociale ou de leur âge, ils le sont cependant un peu plus pour ce qui est de la répartition des sexes (46 % de femmes). On peut y voir un effet de la loi sur la parité mise en place au moment du scrutin de 2004. On ne saurait cependant se contenter d'une telle explication. Avec un quart des eurodéputés entre 1979 et 2004, la part des femmes au sein de la délégation française a toujours été supérieure à celle de l'assemblée prise dans son ensemble. Elle s'est accrue législature après législature, surtout à partir de la quatrième (1994-1999), c'est-à-dire avant la loi sur la parité ; celle-ci vient plutôt institutionnaliser une pratique et une tendance qui lui préexistait¹⁴. En fait, les effets associés à un mode de scrutin fondé sur la proportionnelle intégrale ne peuvent se comprendre qu'en relation avec la position de l'assemblée européenne dans le champ politique français, et la configuration des luttes politiques et sociales qui traversent l'espace public national au cours des années 1990. Pour l'accès au Parlement européen, le genre constitue une ressource

12. M. Dogan, *op. cit.*, tableau n° 1, p. 197.

13. http://www.assemblee-nationale.fr/13/tribun/xml/cat_soc_prof.asp, consulté le 16 octobre 2009.

14. Cf. les chiffres proposés par l'Observatoire de la parité, <http://www.observatoire-parite.gouv.fr/>

Tableau 4 : Proportion de femmes parmi les eurodéputés suivant la législature (1979-2009) (Source : données des auteurs).

Législature	% de femmes au sein de la délégation française	% de femmes au sein de l'ensemble du Parlement*
1 ^{re}	22,5 %	16 %
2 ^e	19 %	18 %
3 ^e	23 %	19 %
4 ^e	27 %	26 %
5 ^e	41 %	30 %
6 ^e	42 %	31 %
7 ^e	46 %	35 %

Lecture : lors de la première législature, 22,5 % des eurodéputés élus en France étaient de sexe féminin.

* Source : Parlement européen.

politique rentable, favorisant la promotion de femmes moins prédisposées à une professionnalisation politique¹⁵.

En troisième lieu, si une part importante des élus de juin 2009 possède (comme ceux de 2004) une certaine habitude du champ politique, liée notamment à l'exercice antérieur de fonctions électives locales (76 %) ou nationales (législatives ou ministérielles) (24 %), la structure des trajectoires s'avère assez spécifique. De fait, l'examen de la répartition des positions électorales antérieures à l'accès au Parlement européen fait état d'une nette différenciation des parcours européens, tant vis-à-vis des parcours locaux que des parcours nationaux. La proportion d'anciens députés ou ministres continue de diminuer (après une légère aug-

mentation en 2004), de même que celle des anciens maires, conseillers généraux et conseillers régionaux. Seul le nombre de conseillers municipaux ou anciens conseillers municipaux croît.

La forte visibilité de trajectoires politiques et médiatiques telles que celles de R. Dati (ancienne ministre), D. Baudis (ancien maire et député) ou encore H. Weber (ancien sénateur) ne doit donc pas masquer le fait que si le Parlement européen demeure bien, pour une partie des Français, un mandat « fin de carrière », cette configuration se fait beaucoup plus rare et apparaît au final plutôt résiduelle. Le Parlement européen se présente majoritairement comme un espace d'accès à la profession politique, comme un espace de *professionnalisation politique*, pour des personnalités ou des prétendants aux profils (politiques et sociaux) moins favorables dans les logiques de sélection commandant l'accès au pouvoir politique et aux positions électorales centrales. Et si le Parlement de

15. W. Beauvallet, S. Michon, « Les femmes au Parlement européen : effets du mode de scrutin, des stratégies et des ressources politiques. L'exemple de la délégation française », *Swiss Political Science Review*, vol. 14 (4), 2008, p. 663-690.

Tableau 5 : Fonctions et mandats nationaux déjà exercés par les députés à leur entrée au Parlement 1979-2009 (Source : données des auteurs).

Législature	Effectifs	Gouvernement*	Député	Sénateur
1 ^{re}	113	23 % (26)	45 % (51)	10 % (11)
2 ^e	103	16 % (16)	43 % (44)	16 % (16)
3 ^e	104	22 % (23)	31 % (32)	4 % (4)
4 ^e	106	15 % (16)	29 % (31)	2 % (2)
5 ^e	99	11 % (11)	19 % (19)	3 % (3)
6 ^e	78	15 % (12)	24 % (19)	4 % (3)
7 ^e	72	11 % (8)	18 % (13)	5,5 % (4)

Lecture : 15 % des députés européens de la sixième législature ont été membres d'un gouvernement.

* Secrétaires d'État compris.

Tableau 6 : Mandats et fonctions déjà exercés par les députés à leur entrée au Parlement (1979-2009) (Source : données des auteurs).

Législature	Effectifs	A déjà eu un mandat local	A déjà eu un mandat national	Conseiller régional	Conseiller général	Maire	Conseiller municipal
1 ^{re}	113	61 % (69)	50 % (56)	26 % (29)	35 % (40)	33 % (37)	23 % (26)
2 ^e	103	74 % (76)	46 % (47)	25 % (26)	41 % (42)	31 % (32)	35 % (36)
3 ^e	104	64 % (67)	41 % (43)	37 % (38)	19 % (20)	19 % (20)	36 % (37)
4 ^e	106	71 % (75)	33 % (35)	48 % (51)	25 % (26)	22 % (23)	44 % (47)
5 ^e	99	67 % (67)	20 % (20)	45 % (45)	23 % (23)	17 % (17)	45 % (45)
6 ^e	78	76 % (61)	31 % (24)	42 % (33)	24 % (19)	23 % (18)	53 % (41)
7 ^e	72	74 % (53)	24 % (17)	24 % (17)	19 % (14)	18 % (13)	56 % (40)

Lecture : 44 % des députés européens de la quatrième législature avaient déjà été élus conseillers municipaux.

Strasbourg est devenu une structure d'opportunité pour les acteurs moins fortement implantés dans le champ politique, c'est parce que les premiers rôles du champ politique l'ont progressivement délaissé – pas complètement toutefois comme nous l'avons souligné – en raison de la plus faible légitimité de la fonction, et d'un poids symbo-

lique et politique plus restreint, et ce, malgré l'affirmation de l'assemblée européenne.

Les effets des changements du mode de scrutin en question

L'évolution du recrutement des élus français est marquée par un paradoxe.

D'un côté, les élus de la 6^e législature (2004-2009) sont proportionnellement un peu plus nombreux que ceux de la 5^e (1999-2004) à avoir occupé des positions électives qui supposent une certaine implantation (maire, conseiller général, député ou sénateur). D'un autre côté, la comparaison historique témoigne surtout de l'ascension d'un personnel disposant de mandats locaux qui sont aussi ceux renvoyant à la plus faible implantation politique locale (conseillers municipaux sans poste de maire, et conseillers régionaux, lesquels diminuent de manière importante depuis deux législatures).

La nécessité de proposer une représentativité géographique au sein des huit grandes régions semble avoir mis hors jeu ceux qui ne sont pas capables de mettre en scène un « enracinement » local. Néanmoins, un ensemble d'éléments tempèrent fortement l'hypothèse d'une territorialisation du profil des élus sous l'effet du mode de scrutin adopté en 2004¹⁶.

D'une part, on constate la permanence des parachutages consécutifs à un souci d'équilibre au sein des partis entre les divers courants, tendances et *leaders*. En juin 2009, Vincent Peillon (PS), ancien député de la Somme, a été candidat dans le Sud-Est ; Henri Weber (PS), ancien sénateur de la Seine-Maritime, dans la région Massif-Central-Centre ; Jean-François Kahn (Modem) et Liem Hoang-Ngoc (PS), qui résident à Paris,

dans l'Est ; Jean-Luc Mélenchon (Front de gauche), ancien sénateur de l'Essonne, dans le Sud-Ouest. Les usages « a-territoriaux » de l'élection sont ainsi loin d'avoir disparu, l'Île-de-France jouant de ce point de vue le rôle d'un substitut à la circonscription nationale, dans le sens où elle permet aux organisations de présenter des élus peu préoccupés par leur terrain électoral, des cadres nationaux ou des élus implantés dans d'autres régions mais dont l'élection serait ailleurs compromise.

D'autre part, l'augmentation du nombre d'élus faisant état de mandats locaux s'inscrit moins en rupture qu'en prolongement des mouvements observés tout au long des précédentes législatures. Quelle que soit la législature, entre 1979 et 2004, et ceci malgré le caractère nationalisé de l'élection, les eurodéputés sont au moins six sur dix à avoir déjà exercé un mandat local, soit un pourcentage proche de celui de la sixième législature – la proportion sur la cinquième (59 %) étant comparative-ment la plus faible observée depuis 1979. Les contraintes de la représentativité régionale des listes sont en fait dès 1979 une conséquence paradoxale du caractère national de l'élection. Chaque liste veille à une représentativité équivalente des différentes régions de France, sans qu'il s'agisse d'entités politiquement et socialement très définies. Enfin et surtout, le nombre d'élus faisant état des mandats impliquant une forte implantation structurelle dans des territoires politiques déterminés (député, sénateur, maire, conseiller général) est en déclin constant depuis 1979.

16. Une hypothèse défendue par O. Costa *et al.* « Les députés européens en quête de proximité... », art. cit.

Dans ce cadre, si les élus locaux « de second rang » parviennent à accéder au Parlement européen, ce n'est pas tant en raison de leurs mandats – le seul mandat de conseiller municipal n'y suffit pas – que de leur insertion au sein d'un parti politique et leur dépendance à l'égard des leaders de celui-ci. L'éligibilité des députés tient en grande partie à la combinaison d'une certaine implantation territoriale dont rendent compte les mandats locaux qu'ils détiennent ou ont détenu, et des liens d'allégeance à des leaders politiques. La mise en scène d'une implantation territoriale ne forme une véritable ressource politique que lorsqu'elle est liée à des leaders politiques influents au sein de l'appareil politique *national*. Aussi bien avec l'ancien mode de scrutin qu'avec le nouveau, ce sont les états-majors des organisations politiques nationales qui contrôlent l'accès aux listes. En leur sein, les grands *leaders* politiques territoriaux imposent les candidatures d'élus locaux qui leur sont attachés. Nombreux sont ainsi ceux qui doivent leur accès au Parlement européen à leur fidélité à un courant ou un élu « de premier rang », c'est-à-dire ceux qui ont construit leur carrière politique dans le sillage d'un leader : par exemple Dominique Vlasto (UMP) dans celui de Jean-Claude Gaudin ; Pascale Gruny (UMP) de Xavier Bertrand ; Dominique Riquet (UMP) de Jean-Louis Borloo ; Michel Dantin (UMP) de Michel Barnier ; Catherine de Veyrac (UMP) de Valéry Giscard d'Estaing ; Michèle Striffler (UMP) de Jean-Marie Bockel ; Marielle de Sarnez (MoDem) de François Bayrou ; Liem Hoang-

Ngoc (PS) d'Henri Emmanuelli ; ou encore Stéphane Le Foll (PS) de François Hollande.

La présence plus importante d'élus susceptibles de faire état de mandats locaux est, en conséquence, loin d'être seulement due aux effets induits par le changement de mode de scrutin. Elle doit plus sûrement être liée à deux tendances complémentaires. La première consiste à se servir des listes européennes pour rétribuer des « seconds », insérés dans les organisations partisans et des réseaux d'influence à forte base locale, et temporiser ainsi les effets de la fermeture des marchés électoraux centraux. La seconde repose sur l'importance grandissante des *leaders* politiques « à base locale » dans les logiques de distribution du pouvoir au sein des organisations politiques, y compris de gauche¹⁷.

En fin de compte, ce sont surtout les logiques partisans qui conservent un poids déterminant dans les mécanismes de constitution des listes européennes, même si les états-majors partisans doivent tenir compte des exigences de représentativité territoriale et du poids croissant des barons locaux en leur sein. C'est précisément ce que montre l'importance relative, déjà notée, des anciens collaborateurs d'élus et anciens membres de cabinets ministériels.

Les effets du mode de scrutin sur les modalités du recrutement des parlementaires européens apparaissent

17. Voir à ce sujet R. Lefebvre, « Les pièges de la professionnalisation. Faire de la politique ou vivre de la politique ? », *Le Monde diplomatique*, octobre 2009.

ainsi et finalement limités. Ces modalités s'inscrivent dans un temps long et empruntent à une chaîne de causalités plus complexe, associant la place excentrée du Parlement européen dans le champ politique français, les usages des élections européennes par les organisations politiques, les pratiques électorales et médiatiques, etc. La réforme de 2004 institutionnalise des processus qui, dans leur logique, lui sont antérieurs. À l'instar de la loi sur la parité, elle ne semble pas modifier en profondeur des tendances déjà perceptibles lors des précédentes législatures, sous l'effet combiné de la place du Parlement européen dans le champ politique français et la hiérarchie des positions politiques, et des pratiques des différents types d'acteurs politiques, notamment au cours des années 1990.

La principale conséquence du changement de mode du scrutin est avant tout la fermeture du marché politique européen par la limitation du nombre d'*outsiders* et de listes susceptibles d'obtenir des sièges. Cette limitation a deux effets essentiellement : d'une part une plus grande concentration des élus dans les quatre groupes les plus au centre du jeu parlementaire (Parti populaire européen, Parti socialiste européen, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe et Verts) ; d'autre part, la quasi-élimination des élus issus de formations plus marginales (que sont ou ont été le Front national, la Ligue communiste révolutionnaire, Lutte ouvrière, le Parti communiste, Chasse pêche nature et traditions, le Parti radical de gauche

avec la liste menée par Bernard Tapie, le Rassemblement pour la France de Charles Pasqua, le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers). Un tel résultat n'est pas sans ambiguïté. En effet, si ces transformations facilitent le regroupement des élus français dans les principaux groupes politiques, elles s'accompagnent aussi d'une réduction des possibles politiques et d'une diminution de la représentativité politique et sociale du personnel parlementaire européen, tout en limitant les effets d'innovation (en termes de pratiques parlementaires, notamment représentatives, ou d'offres politiques) qui résultaient de l'accès au Parlement européen et au champ politique d'acteurs aux profils plus hétérodoxes. ■